



ARRETE DE POLICE

-----  
**OBJET** : Circulation rue de la Molignée à Anhée  
**Renouvellement du tarmac**  
-----

Le Collège Communal,

- Attendu que la société dénommée « Les Enrobés du Gerny » doit procéder au renouvellement du tarmac à hauteur de la N971, entre les BK 0.600 et 1.000 et ce, dans les deux sens de circulation ;
- Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessite l'occupation de ce tronçon de voirie ;
- Attendu qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, §2 NLC.

**ARRETE:**

**Art.1°:** A dater du 18 mai 2022 et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022 inclus, la circulation des véhicules s'effectuera en alternance rue de la Molignée (N971), entre les BK 0.600 et 1.000.

**Art.2°:** Cette mesure sera réglementée au moyen de feux tricolores.

Responsable de la signalisation : Signaroute, Mr Steve Remouchamps :0477/969.114.

Responsable du chantier : Les Enrobés du Gerny, Mr Olivier André : 0496/27.01.99.

**Art.3°:** Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

**Art.4°:** Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance à Dinant, à Monsieur le Juge de Police à DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au SPW (Mr Gaballo), au TEC, Signaroute, Les Enrobés du Gerny.

Anhée, le 17/05/2022.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Luc Piette.

**PUBLICATION:** Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 18/05/2022.

Le Bourgmestre,



Luc Piette.